



HAL
open science

Le “ pape de la lune ” et la magie

Jean-Patrice Boudet

► **To cite this version:**

| Jean-Patrice Boudet. Le “ pape de la lune ” et la magie. Etudes roussillonnaises, 2010. hal-03470250

HAL Id: hal-03470250

<https://hal.science/hal-03470250>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Patrice Boudet

Le « pape de la lune » et la magie *

Empereurs, roys, ducs, conte, per,
Colleges, estudes, non per,
Faictes ce cisme remouvoir
Et par raison determiner
Un seul pappe, ou tout voy finer :
Mal chief fait les membres doloir.

Tel est l'envoi de la ballade 1012 d'Eustache Deschamps, intitulée *Qui parle sur l'estat de religion* et datée, semble-t-il, de 1381¹. Or dix-sept ans plus tard, l'Église a toujours deux papes et les douleurs des membres de son corps mystique sont encore plus insupportables. Pire même, le pape de l'obédience avignonnaise qui avait promis lors de son élection, en 1394, de tout faire pour résoudre le schisme, trouve d'infinis prétextes pour ne pas renoncer à la tiare. Le peuple chrétien a été trompé et Deschamps reprend sa plume pour dénoncer, dans une ballade « faicte sur la division et cisme de l'Eglise qui est au jour d'ui moult troublee par la lune », le pontife qui ne porte que trop bien le nom de cet astre funeste :

Mercuré, Mars, Jupiter et Venus,
Et chascun d'eulx, ensemble le souleil,
Ont par long temps regné, et Saturnus
Fait et creé un regne non pareil
En divers lieux, ce dont je me merveil,
Selon les cas de leur conjunction
Et les signes, tenir la region
L'un puis l'autre, chascun en sa chascune :
Mais de ces VI voy la conclusion,
Puis que je voy vouloir regner la lune.

La septiesme est nommee cy dessus,
Froide et trouble, qui fait son appareil
De tous vices et pechiez mettre sus,
Et qui ara principalement son oeil
A convoiter pour le prince d'orgueil,
Le seducteur, filz de perdicion [i.e. l'Antéchrist ou plus exactement « l'Antichrist »²];
Par symonie et par ambicion
Fera ça jus une loy si commune
Que tout cherra en desolacion,
Puis que je voy vouloir regner la lune. /178/

O ! quel dolour ! Marrastre des vertus,
Et nourrice de desloial conseil,
Par toy sera ly mondes corrompus

¹ Voir, depuis la publication de cet article, M. Montesano, « Il papato e la stregoneria (secoli XI-XV) », dans *Roma e il papato nel Medioevo. Studi in onore di Massimo Miglio*, a cura di A. di Vincentiis, Rome, 2012, t. I, p. 123-135.]

² Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, éd. du marquis de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, Paris, 11 vol., 1878-1904, t. V, pp. 276-278 ; J.-P. BOUDET et H. MILLET dir., *Eustache Deschamps en son temps*, Paris, 1997, pp. 101-104.

³ La distinction entre *Antechristum* (avant le second avènement du Christ) et *Antichristum* (contre le Christ) se trouve déjà dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville : voir R. K. EMMERSON, *Antichrist in the Middle Ages. A Study of Medieval Apocalypticism, Art, and Literature*, Seattle, 1981, p. 76. Mais cette distinction est inégalement perçue à la fin du Moyen Âge.

Et les mauvais tirans mis en escueil,
Les bons foulez et la loy. Las ! quel dueil !
Tu semeras toute division.
Se les signes n'ont opposition,
En ton regart toute male fortune
Vient et descent pour no finicion,
Puis que je voy vouloir regner la lune.

L'envoy

Prince, se Dieu n'y met provision
Par sa pitié et devote oroison
Et charité, par ces trois ou par l'une,
En remouvant tel constellacion,
Tout perira ; c'est mon opinion,
Puis que je voy vouloir regner la lune³.

Cette ballade 948 n'est pas datée mais elle devrait être à peu près contemporaine de la première soustraction d'obédience de l'Église de France à Benoît XIII, en 1398. Pour mieux la comprendre, il faut d'abord la rapprocher de deux ballades en latin sur le même sujet (n° 1260 et 1261⁴) et de trois autres pièces attribuables à Deschamps et adressées à la lune, qui est « maintenant par tout Paris huee, [car] tout son fait n'estoit que fiction » (ball. IV)⁵. Le pape Luna y est clairement stigmatisé comme un complice de « l'Antichrist » et comme une personnification de la lune, la septième planète et la plus néfaste, semeuse de zizanie et de simonie, dont le règne « tres froid et tres mauvais » correspond au septième et dernier millénaire de l'histoire du monde et signifie le triomphe de l'orgueil, de la cruauté, de la cupidité, la recherche des trésors et le contraire de la foi chrétienne, fondée sur les trois valeurs fondamentales que sont *caritas*, *honor* et *veritas*. Le règne de cette lune va de pair avec une éclipse du soleil, symbole de la foi en Jésus-Christ, et il ne peut s'achever que grâce à une intervention des princes de la chrétienté, par une réforme générale et par l'élection canonique d'un unique pasteur à la tête de l'Église.

Cette prise de position virulente du poète engagé qu'est Eustache Deschamps se fonde sur plusieurs sources, dont l'une des principales, au moins indirecte, est un passage de la quatrième partie de l'*Opus majus* du théologien franciscain Roger Bacon, adressé à Clément IV dans les années en 1260⁶, passage qui est traduit assez littéralement dans la deuxième branche du *Roman de Renart le Contrefait*, rédigée entre 1328 et 1342⁷. En interprétant à leur manière un passage fameux du *De magnis conjunctionibus* de l'astrologue persan Albumasar (Abū Ma^cshar), traité sur les grandes conjonctions planétaires traduit de l'arabe en latin au XII^e siècle⁸, et en se référant tous deux au *De vetula* du pseudo-Ovide, Bacon et l'auteur de *Renart le Contrefait* adhèrent en effet à ce qu'il est convenu d'appeler l'horoscope des religions, c'est-à-dire à l'idée selon laquelle l'histoire des *leges* correspond aux principales conjonctions de Jupiter avec les six autres planètes et au règne de chacune d'entre elles : Saturne a signifié la *lex judaica*, Mars la *lex chaldaica*, le soleil la *lex egyptia*, Vénus signifie la *lex Sarracenorum*, Mercure la *lex christiana* – Mercure est la planète significative du christianisme, dit Bacon, car les dignités essentielles de Mercure se trouvent dans le signe de la Vierge, signe dans lequel le Christ est /179/ né – ; quant à la *lex Lune*, ce sera le règne de la corruption, de la violation et de la suspension de toutes les autres *leges*, y compris, au moins

³ Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. V, pp. 165-167 ; J.-P. BOUDET et H. MILLET dir., *Eustache Deschamps en son temps*, pp. 104-105.

⁴ Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. VI, pp. 281-283.

⁵ *Ibid.*, t. X, pp. VIII-XI.

⁶ Roger BACON, *The Opus Majus*, éd. J. H. Bridges, Oxford, 1897, vol. I, pp. 255-262.

⁷ *Le Roman de Renart le Contrefait*, éd. G. Raynaud et H. Lemaître, Paris, 1914, réimpr. Genève, 1975, vol. I, pp. 233-235.

⁸ Voir la *differentia* 4 du premier traité dans *Abū Ma^cshar on Historical Astrology. The Book of Religions and Dynasties (On the Great Conjunctions)*, éd. et trad. par K. Yamamoto et C. Burnett, 2 vol., Leyde-Boston-Cologne, 2000, vol. II, *The Latin Versions*, pp. 28-29.

temporairement, de la *lex mercurialis*. La lune en effet, ajoute Bacon, signifie la « nigromancie » (i.e. la magie démoniaque) et le mensonge, c'est pourquoi sa *lex* sera « nigromantique », magique et mensongère. Ce règne de la lune sera plus court que celui des autres planètes, du fait de la plus grande vélocité de l'astre lunaire, mais les astrologues chrétiens estiment que cette *lex Lune* correspondra à la *lex Antichristi* et au triomphe de l'Antichrist, « qui adviendra à la fin des temps, imposera sa loi de corruption, et rendra le monde imbécile (*infatuabit mundum*) par son art magique et ses mensonges »⁹.

Bacon a beau dire que l'histoire de ces « sectes » dépend malgré tout de la liberté de la raison (*libertas rationis*) et n'impose aucune nécessité au libre arbitre des hommes ni à la volonté divine, on imagine bien que cette doctrine ne pouvait pas être acceptée telle quelle par la hiérarchie ecclésiastique et l'on devine pourquoi Bacon eut quelques ennemis au sein de son ordre. Mais cela ne l'empêcha pas d'être diffusée en langue vulgaire, non seulement dans la seconde branche de *Renart le Contrefait*, mais aussi, au prix de sérieuses transformations, dans une prédiction astrologico-prophétique anonyme en français pour 1384-1386, où l'on trouve l'idée que les Juifs ont régné sous Saturne, les Macédoniens sous Mars, les Troyens sous le Soleil, les Grecs sous Vénus, les Romains sous Mercure, « et après les François qui sont occidental soubz la lune, ou derrain climat, ont régné jusques cy ». Très proche à plusieurs égards de ce que dit Deschamps dans ses poèmes, cette prophétie estime que les hommes de la fin du XIV^e siècle vivent au septième et dernier millénaire de l'histoire du monde, « que ou dit VII^e millier, le monde ce muera et Antecrist vendra », et que « chascun puist appercevoir l'advenement de lui par la division de ces II papes, desquielz l'un est messagé Antecrist »¹⁰. Il suffisait donc qu'advienne le règne d'un nouveau pape du nom de Pedro de Luna pour que cette prophétie paraisse se réaliser. On remarquera cependant que Deschamps ne souscrit pas à l'identification baconienne, difficilement acceptable du point de vue dogmatique, de Mercure comme planète signifiant le christianisme, et qu'il s'inspire de la métaphore théocratique des deux luminaires pour dénoncer le règne de Renart et la temporalisation de l'Église¹¹. Sur ce plan, il est sur une ligne différente de celle de la prophétie *luna auferetur quoniam sol orietur*, recueillie pour le cardinal Martin de Zalba et analysée par Hélène Millet¹².

C'est dans cette perspective astrologico-prophétique, mais aussi dans le contexte politique complexe et dramatique de la première décennie du XV^e siècle, ainsi que dans la longue tradition des accusations de magie visant la papauté qu'il faut, me semble-t-il, situer le vaste complot visant prétendument à l'élimination par envoûtement de Benoît XIII, en 1406, et les témoignages relatifs à ses activités nigromantiques et à celles de membres de son entourage, lors de son procès au concile de Pise, en 1409.

Sur le contexte des premières années du XV^e siècle, rappelons d'abord que la fatidique année 1400 une fois passée¹³, les craintes eschatologiques se sont d'autant moins éteintes dans le royaume de France que la folie de Charles VI n'a fait que s'aggraver, de même que la crise liée au schisme de l'Église, confirmée par la restitution d'obédience à Benoît XIII en 1403. Concernant précisément cette année-là, un

⁹ Roger BACON, *The Opus Majus*, vol. I, p. 262. Sur la genèse de cette interprétation baconienne, voir C. BURNETT, « The astrological categorization of religions in Abū Ma'shar, the *De vetula* and Roger Bacon », dans E. BREME et al., *Language of Religion – Language of the People. Medieval Judaism, Christianity and Islam*, Munich, 2006, pp. 127-138.

¹⁰ Texte édité en appendice de mon article « Simon de Phares et les rapports entre astrologie et prophétie à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 102-2 (1990), pp. 617-648 (ici aux pp. 645-646).

¹¹ Voir notamment la ball. attribuée n° VI dans Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. X, pp. X-XI, dont voici l'envoi : « Princes, Renart a sa male aventure/ De peaulx d'aignel a fait une vesture./ S'a deceu par barat vo conseil./ Se vo puissance encontre ne procure./ Esclipse est de lune et de soleil. » Sur la métaphore des deux luminaires, voir notamment O. HAGENEDER, « Das Sonne-Mond-Gleichnis bei Innocenz' III. Versuch einer teilweisen Neuinterpretation », art. de 1967 trad. en italien dans ID., *Il sole e la luna. Papato, impero e regni nella teoria e nella prassi dei secoli XII e XIII*, Milan, 2000, pp. 33-68 ; D. QUAGLIONI, « *Quanta est differentia inter solem et lunam*. Tolomeo e la dottrina canonistica dei *duo luminaria* », *Micrologus*, XII (2004), *Il sole e la luna*, pp. 395-406.

¹² H. MILLET, « Le cardinal Martin de Zalba († 1403) face aux prophéties du Grand Schisme d'Occident », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 98 (1986), pp. 265-293 (aux pp. 278-288).

¹³ Sur l'attente eschatologique de divers auteurs, en particulier Deschamps, à propos de l'année 1400, voir notamment T. LASSABATERE, « Sentiment national et messianisme politique en France pendant la guerre de Cent ans : le thème de la fin du monde chez Eustache Deschamps », *Association des amis du Centre Jeanne d'Arc. Bulletin* n° 17 (1993), pp. 27-56 (aux pp. 41-44 et 49).

passage de l'*Histoire de Charles VI* attribuée à Jean Juvénal des Ursins fait suivre un bref compte rendu de la dernière tentative de désenvoûtement du roi par un groupe de magiciens par le récit fantasmagorique de l'aventure d'un homme qui s'efforçait « de trouver moyen de parler au diable » et qui finit par découvrir le sort tragique, le châtement unique en son genre subi par Salomon jusqu'à la fin des temps : il n'est ni au paradis, ni en enfer, mais « en Escosse la sauvage », dans un vieux château en ruines où son corps nu est sorti chaque jour de son cercueil, installé sur une saillie de /180/ la muraille du château et dévoré par plus de dix mille corbeaux, avant d'être remis dans le cercueil¹⁴. Ce mystérieux aventurier a été renseigné par une *vetula* sur l'existence de ce château, mais c'est un « More de Mauritanie », un diabolique compagnon de l'Antéchrist, qui lui répond sur place aux quatre questions qu'il lui pose :

Et lors il l'interrogea s'il [Salomon] estoit damné, lequel luy dit que non, mais que tous les jours il souffriroit jusque a la fin du monde telle penitence et mal, comme s'il estoit en vie. Et après ce, il luy fit trois demandes. L'une de ce qu'il queroit ou vouloit sçavoir, laquelle chose il ne voulut onques a personne reveler, ny la demande, ny aussi la response¹⁵. La seconde, il luy requit qu'il luy enseignast les tresors perdus. Et a ce fit response que luy ny ses compagnons jamais ne les renseigneroient, car il les gardoient pour leur maistre l'Antechrist. La tierce demande fut si Paris ne seroit point destruit, veu que les gens qui y estoient estoient si dissolus en estats, et que infinis maux s'y faisoient tous les jours. Et il respondit qu'il ne seroit pas destruit du tout mais il souffriroit beaucoup.

Ce texte pose des problèmes d'interprétation que j'ai exposés ailleurs, mais il est précieux pour nous dans la mesure où il témoigne de l'inquiétude eschatologique pesant sur la capitale du royaume de France en 1403 et des relations étroites, même si elles n'apparaissent pas forcément d'une manière aussi explicite que chez Roger Bacon et dans certaines ballades de Deschamps, entre eschatologie et magie.

Pourtant, il faut bien reconnaître que ces relations ne sont guère visibles, à première vue, dans le complot magique de grande envergure dont Benoît XIII fut semble-t-il la victime, en 1406-1407, d'après les pièces d'un procès qu'il conduisit lui-même et qui se déroula à Nice et à Marseille¹⁶. C'est en 1406, le 12 octobre, que le pape communiqua en secret à plusieurs de ses confidents la lettre que lui avait écrite un certain Charlot de Chavanay. Complice pris de remords, ce personnage, qui semble être un seigneur du Barrois, lui avait révélé l'existence d'une prétendue association secrète, dirigée par un certain Jean d'Athènes, un maître ès arts d'origine allemande, de passage à Avignon, dont le but était de supprimer, par divers « malefices », le pape, le cardinal Luigi Fieschi – un prélat urbaniste qui était passé à l'obédience de Benoît XIII en octobre 1404 et qui pouvait donc être considéré comme un traître (il rejoindra d'ailleurs l'obédience pisane en 1409) – et plusieurs autres de ses familiers.

Charlot de Chavanay dit dans cette lettre que les « malefices » en question ont été confiés par Jean d'Athènes à un étudiant à Avignon, du nom de Guillaume Brionne de Saumur, sans que ce dernier soit au courant du complot, et que parallèlement devait avoir lieu en Provence un rituel d'invocation des démons impliquant plusieurs personnes : « ung appelé maistre Guillaume Poyrier, de la ville de Montpellier, compaignon du dit maistre Johan d'Atenes, messire Jehan de Masan, prestre et gascon, et autres en leur compaignie, leurs complices, [qui] sont ou doivent estre es parties de Usés en lieu solitaire entre montaignes, et la ont fait hun parc et circuit aveques leurs engins pour envoquez certains sperits diabolicals per ciencia de negromancie, de laquelle science ledit Guillaume Pourier ha pluseurs livres et tables consecraees quar tout ay veu, e tout ce font contre vous e le Cardinal de Flisco et contre le roy Loys [Louis II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence], afin que Provence li soit rebelle e que par ledit roy Loys ne vous soit doné faverie ne ayde, e es leur entente que, complies les invocacions desus només,

¹⁴ Jean JUVENAL des URSINS, *Histoire de Charles VI*, J. Michaud et J. Poujoulat éd., Paris, 1836, p. 426. Voir mon article, « La chronique attribuée à Jean Juvénal des Ursins, la folie de Charles VI et la légende noire du roi Salomon », dans *Corpus regni : politique et histoire à la fin du Moyen Âge. Colloque en hommage à Colette Beaune*, à paraître en 2009.

¹⁵ S'agissait-il du sort de Charles VI et du royaume de France, ou du sort de l'Église ?

¹⁶ P. LUC, « Un complot contre le pape Benoît XIII (1406-1407) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École Française de Rome*, 55 (1938), pp. 374-402.

soyez tout détruis, mors dument de tout en tout¹⁷. » Chavanay laisse ensuite entendre que d'importants personnages sont les inspirateurs de ce complot et semble même désigner le roi de Bohême Wenceslas et d'autres « grands d'Allemagne ».

Le 3 novembre 1406, Guillaume Brionne de Saumur est interrogé à Nice. Clerc angevin, secrétaire d'un professeur de droit à l'université d'Avignon, il confirme qu'il n'est qu'un complice involontaire dans cette affaire et qu'il ignore le contenu du coffret que lui a confié Jean d'Athènes, avec qui il a fait connaissance à Paris en 1404. Il le décrit comme de petite taille, le visage grêlé de petite vérole, ayant fréquenté le duc de Milan Jean-Galéas Visconti, le palais de Charles VI et les demeures des princes, et pratiquant l'alchimie. Le contenu du fameux coffret s'avère particulièrement édifiant : plusieurs cahiers contenant des prières et des invocations ; des extraits de missel et d'hymnes glosés détournés à des fins magiques ; une grosse pomme de cire blanche *ad modum/181/ mamillarum* comportant une croix noire, une inscription faisant référence à la naissance virginale de Jésus, le mot *Luna* écrit plus haut avec trois lunes dessinées en dehors d'un cercle, pomme de cire dans laquelle se trouvent une autre série de documents plus compromettants encore : plusieurs écrits et caractères magiques ; un rouleau de parchemin comportant d'un côté le début de l'Évangile de Jean et de l'autre des caractères inintelligibles, entre lesquels est dépeinte une étoile comportant l'inscription *Luna P. cum Flisco non sint in principio Gallia et Vincula* ; un objet en forme d'hostie comportant une figure cruciforme, des caractères magiques et des inscriptions : *in papatu mortuus clapa Christi sub specie ista Benedictus P. Luna, et Christus confundet Benedictus papa XIII^{us} cum Flisco* ; plusieurs autres cédules du même genre ; deux figurines de cire représentant le pape tenant une grande clef dans ses mains jointes et le cardinal Fieschi, pourvues de divers caractères, percées de clous, d'une épée et de conjurations invoquant Dieu mais adressées aux démons ; et enfin un morceau de tissu de couleur perse sur lequel il est écrit *martyrium Ecclesie usurpatione Romanorum*, ce qui dénonce clairement la nature pro-romaine du complot¹⁸.

On reste confondu, en lisant les autres pièces de ce procès, devant l'indiscrétion des acteurs : désormais utilisé comme agent de renseignement par le pape, Guillaume de Brionne trahit Jean d'Athènes en continuant à jouer double jeu ; il doit voyager pendant plusieurs mois pour rassembler les preuves et autres instruments destinés à l'envoûtement du pape ; à Paris, à La Rochelle, il se fait livrer, grâce à des signes de reconnaissance, les coffrets que Jean d'Athènes et ses compagnons ont déposés dans diverses hôtelleries et les envoie à Benoît XIII ; celui qu'il est allé chercher à Paris contient un « vout », des onguents et un miroir muni de l'inscription « mirail d'assier consacré et beneyst »¹⁹. L'obligation du secret, théoriquement indispensable à la réussite de toute opération de magie rituelle, est partie en fumée²⁰.

Comment interpréter une telle affaire ? En apparence, l'on est en présence d'un vaste complot mené par des partisans de la papauté romaine, complot qui a mal tourné. Mais l'hypothèse d'une manipulation orchestrée par des partisans de Benoît XIII n'est pas à exclure, tant les ficelles paraissent énormes, d'autant plus que certains éléments du dossier, notamment la physionomie de Jean d'Athènes et sa double pratique de la nigromancie et de l'alchimie, correspondent assez bien au portrait stéréotypé de l'invocateur de démons tel qu'il a été dressé, en 1376, par Nicolas Eymerich dans son *Manuel de l'inquisiteur*²¹. Et il n'est pas impossible non plus qu'il y ait eu une connivence entre certains supporters de Grégoire XII et des membres du clergé français, exaspérés par la restitution d'obédience de 1403 et voulant en finir avec le « pape de la lune ». On remarquera seulement qu'un complot magique visant la mort de la victime s'accompagne fréquemment de l'usage putatif du poison : c'est du moins ce qui s'est passé en 1317 dans l'affaire de l'évêque de Cahors, Hugues Géraud, accusé d'avoir voulu envoûter et empoisonner Jean XXII

¹⁷ *Ibid.*, p. 385.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 387-393.

¹⁹ *Ibid.*, p. 379, n. 1. L'utilisation de miroirs d'acier consacrés pour invoquer les démons fait partie des pratiques condamnées par la Faculté de théologie de l'université de Paris, le 19 septembre 1398, et confessées par le magicien Jean de Bar, brûlé peu après en place de Grève. Voir J.-P. BOUDET, « Les condamnations de la magie à Paris en 1398 », *Revue Mabillon*, n.s., 12 (t. 73), 2001, pp. 121-157 (pp. 149, 153 et 156).

²⁰ Sur ce thème, voir J.-P. BOUDET et J. VERONESE, « Le secret dans la magie rituelle médiévale », *Micrologus*, XIV (2006), II *Segreto*, pp. 101-150.

²¹ Nicolau EYMERICH, FRANCISCO PEÑA, *Le manuel des inquisiteurs*, L. Sala-Molins éd., Paris-La Haye, 1973, pp. 139-140.

et un cardinal, et c'est ce qui fut également reproché à Louis d'Orléans, dans l'apologie de Jean Petit en 1408²². Rien de tel ici, où l'on semble souscrire à la définition des *magi* proposée par Isidore de Séville dans ses *Étymologies* : les magiciens (*magi*) sont appelés « faiseurs de maléfices » (*malefici*) car ce sont des criminels qui « perturbent les éléments, dérangent l'esprit des hommes et provoquent leur mort sans avoir besoin d'utiliser le poison mais par la seule force de leurs incantations »²³.

Les accusations de magie dont Benoît XIII et certains de ses proches furent l'objet – bien plus que son rival Grégoire XII – au concile de Pise de 1409 ayant été déjà en partie analysées à plusieurs reprises, notamment par Hélène Millet, je serai aussi bref que possible sur ce dossier²⁴. Remarquons d'abord qu'il y a au moins un indice /182/ qui tend à laisser penser que cette seconde affaire est liée à la première : Jean Poncet, chanoine de Besançon et clerc du sacré collège, qui est l'un des témoins à charge dans le procès de Benoît XIII, est en effet recommandé comme *socius et familiaris* dans une lettre adressée par le cardinal Amédée de Saluces au cardinal de Saint-Ange Pierre Blau, lettre qui se trouvait dans le fameux coffret que Jean d'Athènes avait confié à Guillaume de Brionne en 1406²⁵. Pour le reste, je me contenterai des remarques suivantes :

1. Le procès de 1409 s'appuie sur la tradition ancienne des accusations de magie portées contre certains papes hors norme, en particulier Sylvestre II et Boniface VIII. Le « boucan du diable », pour reprendre l'expression d'Hélène Millet, que le doyen de Tours, Jean de Seilhon, prétend avoir entendu sur le pas de la porte d'Étienne Chabert, un juriste de l'entourage du pape, du fait de son supposé dialogue avec les démons, rappelle celui que rapporte l'un des articles du mémoire de 1306 du cardinal Pietro Colonna, lors du procès posthume de Boniface VIII²⁶. Et surtout, les démons familiers de ce dernier (un en 1303, puis trois en 1306) ont sans doute servi de modèles, directs ou indirects, dans la déposition de Jean Guiard, archiprêtre de Poitiers, aux deux démons familiers de Benoît XIII, enfermés soit dans une hostie (*hostia*), soit dans une bourse (*boscia*), selon une variante particulièrement significative entre les manuscrits du procès, pour un pape considéré à la fois comme magicien et simoniaque²⁷. Or dans le témoignage d'Albert André, maître ès arts et licencié en médecine, il ne s'agit plus de deux démons mais de sept mauvais esprits qui sont supposés avoir assisté le pape Luna *intus et exterius*²⁸. D'après un témoignage d'Henri de Salins au procès de 1406-1407, le nombre de ces démons correspond à celui des compagnons du maître magicien (Jean d'Athènes, en l'occurrence), nécessaires à l'efficacité de ses conjurations²⁹. Il y a là une symbolique des nombres qui ne correspond pas seulement à une surenchère quantitative.

²² E. ALBE, *Autour de Jean XXII. Hugues Gérard, évêque de Cahors, l'affaire des poisons et des envoûtements en 1317*, Cahors, 1904 ; A. COVILLE, *Jean Petit. La question du du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, 1932, pp. 311-332. Sur la convergence entre les accusations de poison et d'envoûtement à la fin du Moyen Âge, voir F. COLLARD, « *Veneficiis vel maleficiis*. Réflexion sur les relations entre le crime de poison et la sorcellerie dans l'Occident médiéval », *Le Moyen Âge*, 109 (2003), pp. 9-57.

²³ SAN ISIDORO DE SEVILLA, *Etimologías*, texte latin, traduction espagnole et notes par J. Oroz Reta et M.-A. Marcos Casquero, Madrid, 1992, t. I, p. 714. Isidore se réfère ici au Code théodosien (9, 16, 3-5).

²⁴ Voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, réimpr. Hildesheim, 1967, vol. IV, pp. 94-97 ; J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, 46 (1938), pp. 81-331 (aux pp. 183-208) ; M. HARVEY, « Papal Witchcraft : the Charges against Benedict XIII », dans *Sanctity and Secularity : The Church and the World*, D. BAKER éd., Oxford, 1973, pp. 109-116 ; H. MILLET, « La culture des clercs angevins et provençaux envoyés au concile de Pise (1409) », dans *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (vers 1246-vers 1480)*, M.-M. de CEVINS et J.-M. MATZ dir., Rome, 2005, pp. 313-338 (aux pp. 333-337).

²⁵ P. LUC, « Un complot contre le pape Benoît XIII (1406-1407) », pp. 390-391.

²⁶ J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », pp. 191-192 ; *Boniface VIII en procès. Articles d'accusation et dépositions des témoins (1303-1311). Édition critique, introductions et notes* par J. Coste, Rome, 1995, pp. 284-287. L'usage de roues et de fuseaux en vue d'invoquer les démons n'apparaît pas, cependant, dans le procès de Boniface VIII, alors qu'un tel usage a pu désigner aussi bien l'activité des sorcières de l'*Enfer* de Dante que l'une des nombreuses méthodes divinatoires évoquées dans la version longue du *Liber introductorius* de Michel Scot, méthode qui correspond peut-être à celle du manipulateur de la « roue d'astronomie » du *Livre de Sidrac* : voir H. MILLET, « La culture des clercs angevins », pp. 335-336.

²⁷ *Boniface VIII en procès*, pp. 148-149 et 281-281-284 ; J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », p. 202.

²⁸ *Ibid.*, p. 208.

²⁹ P. LUC, « Un complot contre le pape Benoît XIII (1406-1407) », pp. 380 et 399.

2. La culture magique prêtée à Benoît XIII lors du concile de Pise constitue un savant mélange entre des stéréotypes ancestraux et l'actualité italienne en matière de diffusion des livres de magie rituelle : Pedro de Luna qui, soit dit en passant, aurait pu être considéré lui-même comme l'auteur de livres de magie astrale (il y a plusieurs versions d'ouvrages de ce genre intitulés *Liber Lune* qui circulent en Occident depuis le XII^e siècle³⁰), aurait, selon le témoignage de Jean Guiard, fait rechercher de tous côtés et aurait fini par trouver en Espagne deux livres de magie, la *Clavicula Salomonis* et le livre dont l'incipit est *Mors anime*, et il se serait procuré un *librum consecratum* auprès des Sarrasins³¹. Cette accusation calomnieuse se fonde, pour être crédible, sur le stéréotype des Musulmans experts en magie, sur la notoriété d'un ouvrage considéré comme emblématique de la *nigromancia* depuis le XII^e siècle, le *Liber qui incipit Mors anime* (dont tous les exemplaires, s'ils ont jamais existé, semblent perdus à l'heure actuelle)³², mais aussi sur l'existence d'ouvrages authentiques : plusieurs versions de traités intitulés *Liber consecrationis*, qui donnent le *modus operandi* de l'invocation des démons, existent au moins depuis le XIII^e siècle³³ ; quant à la version latine de la fameuse *Clavicule de Salomon*, sa première attestation remonte au *Lucidator* de Pietro d'Abano (1310) mais c'est un ouvrage qui ne semble pas avoir été diffusé en dehors de l'Italie avant le second tiers du XV^e siècle³⁴. /183/

3. L'entourage de Benoît XIII est impliqué par ces accusations d'une façon analogue à celui du duc d'Orléans dans la justification de Jean Petit. À l'instar de Philippe de Mézières, considéré comme l'un des inspireurs de la mauvaise conduite de Louis d'Orléans en la matière³⁵, le franciscain Francesc Eiximenis, nommé patriarche de Jérusalem en novembre 1408, peu avant sa mort en janvier 1409, se retrouve accusé d'avoir enseigné au pape l'art d'invoquer les démons, alors que dans plusieurs de ses traités, notamment le *Regiment de la cosa pública* et le *Cercapou*, il s'en prend d'une manière véhémente à la nigromancie, à l'alchimie, mais aussi à la divination et à la physiognomonie, dont l'usage est le fait des « ministres dels diables »³⁶ – ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser de près à la littérature prophétique³⁷ et aux possibilités de dialogue avec les anges³⁸, curiosités qui ont peut-être contribué à conforter les accusations portées contre lui en matière de magie.

4. Enfin, ce procès au concile de Pise se situe bien dans une atmosphère fantasmagique caractéristique de l'attente prochaine de la fin des temps. Benoît XIII est accusé par Jean Guiard de s'être entouré, en plus d'Eiximenis, de deux autres magiciens, dont l'un était habillé en béguin et avait une longue barbe, et l'autre était un ermite qui se flattait de mettre le pape Luna en possession de Rome grâce à sa familiarité avec trois démons, le « dieu des vents », le révélateur des trésors cachés et le « prince des séditions », triade qui fait sans doute référence aux catalogues de démons qui circulaient sous le manteau à cette époque : il utilisait l'ermite à Avignon, le béguin à Porto Venere et à Perpignan, et le frère mineur

³⁰ P. LUCENTINI, V. PERRONE COMPAGNI, *I testi e i codici di Ermete nel Medioevo*, Florence, 2001, pp. 66-68 et 70-73.

³¹ J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », pp. 202-203. Grégoire XII est lui aussi accusé d'avoir acquis, moyennant la forte somme de mille francs, un livre de nigromancie auprès des Sarrasins (*ibid.*, p. 184).

³² Sur ce mythique ouvrage, peut-être identifiable à un catalogue de démons, voir J.-P. BOUDET, *Entre science et nigromancie. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2006, pp. 94, 183, 238, 272, 525-526.

³³ *Ibid.*, pp. 183-184 et 384 ; R. KIECKHEFER, *Forbidden Rites. A Necromancer's Manual of the Fifteenth Century*, Stroud, 1997, pp. 8-10 et 256-276. Benoît XIII est également accusé par un témoin franciscain d'avoir possédé un *librum consecratum*, *sub nomine Yeezael*, qu'il aurait employé à des fins divinatoires en le posant sous sa tête pendant son sommeil (J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », p. 206). Le nom d'ange juif accolé à ce titre s'inscrit dans la lignée des accusations de complot magique, judéophile et anti-chrétien, portées contre les deux papes (*ibid.*, pp. 185 et 189).

³⁴ Sur la *Clavicula Salomonis* et sa diffusion, voir notamment J.-P. BOUDET, *Entre science et nigromancie*, pp. 353-359.

³⁵ A. COVILLE, *Jean Petit*, pp. 305-310.

³⁶ Francesc EIXIMENIS, *Regiment de la cosa pública*, D. de Molins de Rei éd., Barcelone, 1927, pp. 133-137 ; L. ESTEBAN, *Cultura y prehumanismo en la curia pontificia del papa Luna (1394-1423)*, Valence (Esp.), 2003, pp. 197-198.

³⁷ P. BOHIGAS, « *Prediccions i profecies en les obres de Fra Francesc Eiximenis* », *Franciscalia*, 1928, pp. 23-38 ; J. MONFRIN, « *La bibliothèque de Francesc Eiximenis (1409)* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 29 (1967), pp. 447-484 (p. 460).

³⁸ Sur cet aspect majeur du *Llibre dels àngels* d'Eiximenis, voir notamment J. R. VEENSTRA, « *La communication avec les anges. Les hiérarchies angéliques, la lingua angelorum et l'élévation de l'homme dans la théologie et la magie (Bonaventure, Thomas d'Aquin, Eiximenis et l'Almandal)* », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 114-2 (2002), pp. 773-812 (aux pp. 785-801) ; Francesc EIXIMENIS, *Àngels e demonis*, S. Martí éd., Barcelone, 2003, pp. 55-65.

(Eiximenis) à Perpignan. En outre, il avait toujours auprès de lui un devin franciscain, Jean Benoît de Bergerac, qui, soit par suite de révélations obtenues dans les montagnes et les lieux déserts, soit pour avoir étudié deux livres dans lesquels se trouvaient de nombreuses figures de papes, de rois, d'anges, de démons, de galées, de tours et d'eaux, croyait savoir que Benoît XIII serait conduit à Rome par un prince sicilien de la maison d'Aragon qu'il aurait le plaisir, ensuite, de couronner empereur³⁹. Voilà qui pourrait faire allusion au *Libellus* prophétique de Télesphore de Cosenza⁴⁰ mais aussi, peut-être, aux *Vaticina de summis pontificibus*, dont l'une des versions, conservée dans un manuscrit de Madrid étudié par Hélène Millet et Dominique Rigaux, semble avoir été copiée dans l'entourage aragonais de Benoît XIII⁴¹. Il n'y a donc pas tout à fait de fumée sans feu dans cette affaire, même si le pape Luna ne se considérait pas comme un *pastor angelicus*, ni a fortiori comme un « faux pape », un Antéchrist/Antichrist ou l'un de ses complices ou précurseurs !

Concluons en soulignant que l'avènement et l'obstination du « pape de la lune » ont contribué, dans le cadre du Grand Schisme d'Occident, à réactualiser la vieille métaphore des deux luminaires et à justifier de nouvelles tentatives de détournement de celle-ci au profit de la royauté française et de l'empire romain germanique. Dans la lignée du *Somnium viridarii*, composé en 1376 dans l'entourage de Charles V⁴², le thème du roi de France, soleil de justice, réapparaît ainsi au moins deux fois dans la rhétorique discursive des membres de l'université de Paris : en 1396, dans leur première appellation contre Benoît XIII, ils comparent respectivement Charles VI au soleil de justice et les ducs et princes de la maison de France aux étoiles fixes qui resplendissent dans la lumière de la foi orthodoxe⁴³ ; en 1409, lorsque les délégués de l'Université arrivent au concile de Pise, l'archevêque de /184/ Gênes dit du même souverain qu'il « vient du ciel et scintille plus brillamment que le soleil [...], nous illumine » et « peut à bon droit être appelé le roi de gloire »⁴⁴. Et si la formule attribuée autrefois au chancelier de l'Université Jean Gerson, selon laquelle « il n'y avait que l'éclipse de cette lune funeste qui pût donner la paix à l'Église »⁴⁵, semble être apocryphe, il est de fait que ce thème a bel et bien été évoqué au concile de Constance. Le 26 décembre 1415, d'après le témoignage du secrétaire de Gerson, Jacques de Cerisy, le frère augustin d'Erfurt Jean Zacharias y prononça un sermon sur la réforme de l'Église, au cours duquel il félicita « l'empereur [Sigismond] de l'avoir enfin emporté sur Pierre de Luna, lune brillante éclipsant ainsi la lune obscurcie »⁴⁶. Quant au grand ami du chancelier de l'Université, le cardinal Pierre d'Ailly, c'est lors de deux sermons prêchés à Constance en décembre 1414 et pour la Toussaint de 1416 qu'il reprit la métaphore des luminaires sous sa forme classique, en assimilant le soleil à la dignité papale et la lune à la

³⁹ J. VINCKE, « *Acta Consilii Pisani* », pp. 202-203.

⁴⁰ Voir E. DONCKEL, « Studien über die Prophezeiung des Fr. Telesforus von Cosenza, OFM (1365-1386) », *Archivum Franciscanum historicum*, 26 (1933), pp. 29-104 et 282-314.

⁴¹ H. MILLET et D. RIGAUX, « Un puzzle prophétique dans le manuscrit 6213 de la Bibliotheca nacional de Madrid », *Revue Mabillon*, n.s., 3 (t. 64), 1992, pp. 139-177.

⁴² Dans le prologue du *Somnium viridarii*, M. Schnerb-Lièvre éd., Paris, 1993, t. I, p. 4, § 7, Charles V est le premier roi de France à être explicitement comparé, de son vivant, sur le modèle évoqué dans Malachie, 3, 20, à un « soleil de justice sur un trône resplendissant ». Mais le *Songe du vergier* est en retrait sur ce point par rapport au *Somnium*. Sur les variations de cette thématique à la fin du Moyen Âge, voir J.-P. BOUDET, « Le roi-soleil dans la France médiévale », *Micrologus*, 12 (2004), pp. 455-478.

⁴³ « *Serenissimum regem Francorum, solem justicie, illustres duces ceterosque principes domus Francie stellas fixas in luce orthodoxe religionis clarissimo resplendentes fulgore* », Paris, BnF, ms lat. 14643, fol. 310. Ce texte a été édité par DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, Paris, 1668, pp. 803-820 (p. 806 pour le passage cité).

⁴⁴ H. Von der HARDT, *Magnum œcumenicum Constantiense concilium*, Francfort-Leipzig, 1697, t. II, p. 801, cité par J. LECLERCQ, « L'idée de royauté du Christ pendant le Grand Schisme d'Occident », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 24 (1949), p. 260.

⁴⁵ Cette phrase que Gerson aurait prononcée à Constance d'après de nombreux dictionnaires biographiques publiés depuis le XVIII^e siècle ne se trouve dans aucune de ses œuvres et ne correspond guère à son état d'esprit. Je l'ai cherché vainement, entre autres lieux, dans les éditions de ses *Opera omnia*, notamment dans le *Libellus articulorum contra Petrum de Luna* du 26 avril 1417 (Jean GERSON, *Œuvres complètes*, P. Glorieux éd., Paris, 1965, vol. VI, pp. 265-277).

⁴⁶ P. GLORIEUX, *Le Concile de Constance au jour le jour*, Tournai, 1964, pp. 128-129. Le secrétaire de Gerson éclaire le contexte de ce jeu de mots en ajoutant : « Il [Jean Zacharias] faisait allusion en cela à tous les bruits qui commencent à circuler concernant les entrevues de Perpignan et de Narbonne. »

majesté impériale⁴⁷. Non, décidément, il n'était pas concevable qu'un pontife du nom de Pedro de Luna puisse rester à la tête de la chrétienté...

Jean-Patrice BOUDET, Université d'Orléans – Institut universitaire de France

⁴⁷ Le sermon pour l'Avent de 1414 de Pierre d'Ailly, édité dans les *Opera omnia* de Jean GERSON, E. Du Pin éd., Anvers, 1706, t. II, col. 917-924, a pour thème « Erunt signa in sole, luna et stellis » (Luc, 21, 25). Celui de la Toussaint 1416 a pour thème « Signum magnum apparuit in celo, mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus » (Apoc., 12, 1). Il est édité par P. TSCHACKERT, *Peter von Ailli (Petrus de Alliaco). Zur Geschichte des grossen abendländischen Schisma und der Reformconcilien von Pisa und Constanz*, Gotha, 1877, pp. [41]-[50].